

## Terminal conteneurs : la question de l'avenir de la presqu'île de Caen

» Actus

Mardi 24 janvier 2012 à 20:00 par Briac Trébert | [14 commentaires !](#)

**Après l'abandon du projet de plate-forme pour conteneurs, « plus que jamais, c'est la question de l'avenir portuaire » de Caen qui se pose, souligne le président de la Région.**



Dans un communiqué, diffusé ce mardi matin, le préfet du Calvados, Didier Lallement, affirmait « prendre acte » de l'avis défavorable du commissaire enquêteur (Lire notre article : [Des conclusions accablantes](#)).

Il indiquait simplement qu'il « ne donnera pas de suite » à la demande du syndicat mixte régional des ports de Caen, Ouistreham et Cherbourg (Ports normands associés) et qu'il « n'autorisera pas » la réalisation de cette plate-forme pour conteneurs, sous le viaduc de Calix.

Ce projet de navettes à conteneurs entre le port du Havre et Caen-Ouistreham a fait du bruit, pendant plusieurs semaines !

La plate-forme devait être mise en place sur les communes de Mondeville et d'Hérouville-Saint-Clair. Une enquête publique s'était déroulée du 14 novembre au 16 décembre. La commune d'Hérouville Saint-Clair avait émis un avis défavorable, en conseil municipal. Le collectif *SOS Calix*, regroupant des riverains du canal de Caen à la mer, critiquait très violemment l'idée de Port normands associés (PNA) – s'inquiétant notamment de nuisances sonores et lumineuses –, et a multiplié les actions. Notamment devant la préfecture :

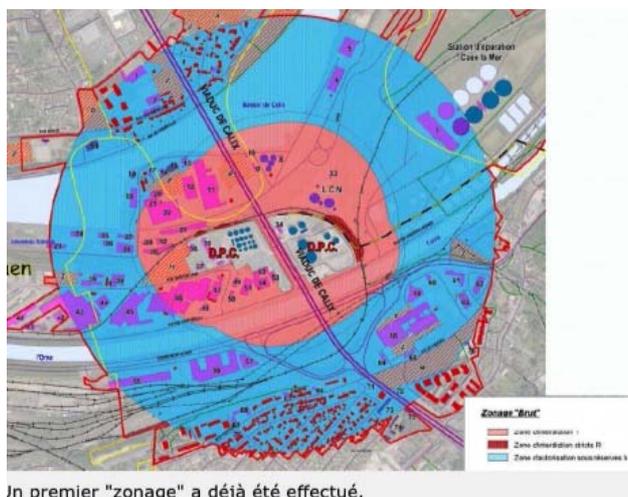


## Le déménagement des dépôts pétroliers ?

« C'est un dossier sensible. Je ne suis ni pour, ni contre, mais nous étions face à une opposition locale qui n'a pas été surmontée... », a expliqué le préfet, ce midi, lors d'un déjeuner de presse. Nous étions face à des nuisances très importantes, au regard de l'intérêt du projet (...).

« S'il est assez rare qu'un commissaire enquêteur donne un avis négatif ; posant généralement seulement des réserves », admet Didier Lallement, « PNA pourra toujours déposer un nouveau dossier », a-t-il déclaré.

Le préfet en a également profité pour mettre en avant le Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) concernant cette zone de la presqu'île industrialo-portuaire de Caen. « Nous devons nous interroger sur le devenir de cette zone », a-t-il insisté, annonçant avoir commandé « une étude sur un déménagement éventuel des dépôts pétroliers ; un déplacement qui pourrait coûter de 30 à 50 millions d'euros », a-t-il précisé.



## Les contraintes du PPRT

Suite à l'explosion de l'usine AZF de Toulouse, en 2001, la loi « relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages » du 30 juillet 2003, a décidé que des plans de prévention devaient être réalisés sur les sites industriels potentiellement dangereux. C'est le cas, sur une partie de la zone située sous le viaduc de Calix.

Ce PPRT, récemment présenté, donne une première idée de ce que pourra être le plan de zonage réglementaire. Il a pour objet d'interdire des constructions neuves dans cette zone à risque ; de prescrire de nouvelles normes de construction ; d'inciter les personnes habitant à proximité de sites dangereux à déménager, ou à renforcer la protection de leur logement...

Plusieurs habitations et entreprises de Mondeville et Hérouville Saint-Clair sont concernées.

### • Le président de la Région organise une réunion « en urgence ».

Laurent Beauvais, président PS du Conseil régional de Basse-Normandie, à la tête de PNA, était récemment monté au créneau. Il avait défendu publiquement ce projet de plate-forme pour conteneurs : « Un projet économique central, d'intérêt général », selon lui. Un projet de quatre millions d'euros.

Il y a quelques jours, Laurent Beauvais regrettait également qu'il n'y ait pas d'autres voix que la sienne pour défendre publiquement ce projet...

Aujourd'hui, il « prend acte » de l'avis défavorable du commissaire enquêteur, ainsi que de la décision du préfet de ne pas autoriser cette réalisation.

Mais « plus que jamais, c'est la question de l'avenir portuaire de ce secteur qui est posée », insiste-

t-il dans un communiqué, annonçant qu'il rassemblera, « en urgence », le bureau de PNA, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Caen et l'Agglomération de Caen.

• **« Une double victoire », pour le maire d'Hérouville Saint-Clair.**

« Cette décision est une double victoire pour les Hérouvillais, se félicite Rodolphe Thomas, le maire MoDem d'Hérouville Saint-Clair : le bon sens finit par l'emporter ».

C'est une victoire « sur la forme car elle reconnaît le travail réalisé par le collectif *SOS Calix* et la ville d'Hérouville pour démontrer que ce projet n'était pas localisé au bon endroit compte tenu de son activité et de ses contraintes environnementales mais aussi de sa viabilité économique », écrit-il.

Et une victoire « sur le fond car cette décision du préfet nous conforte dans notre volonté de créer un éco-quartier sur la presqu'île hérouvillaise. Nombreuses sont les capitales métropolitaines à l'image de Nantes, Rouen, Bordeaux, Lyon qui se sont engagées dans une démarche de développement durable, avec pour objectifs : consommer moins d'espaces, réduire les déplacements, encourager les transports collectifs... Ces mêmes villes se tournent vers leurs fleuves, leurs canaux, pour redynamiser et aménager leur territoire », cite le maire d'Hérouville.

« Nous avons donc devant nous une opportunité extraordinaire pour réfléchir, imaginer ensemble ce que pourrait être notre agglomération en termes de développement économique et d'urbanisme. Demain, il est indispensable de se mettre autour de la table avec les différents partenaires, PNA, Caen-la-Mer et la Chambre de commerce et d'industrie (CCI), pour trouver une nouvelle localisation et proposer le site le plus adapté au regard des objectifs de développement de cette activité et de la cohabitation avec les zones d'habitations actuelles et futures ».

« Avec cette décision, nous devons prendre conscience que certaines activités n'ont plus leur place au cœur de notre agglomération et notamment les dépôts pétroliers qui par leur présence paralysent tout développement urbain de la presqu'île tant du côté caennais que du côté hérouvillais », conclut Rodolphe Thomas.

• **« Un échec pour Philippe Duron », selon le président du MoDem 14.**

« Ce projet visait à développer l'activité du port de Caen. Il partait d'une bonne intention, mais comme beaucoup de dossiers gérés par Philippe Duron, le député-maire PS de Caen, il a été pris trop à la légère et instruit dans la précipitation », tacle sévèrement le président du MoDem dans le Calvados, Philippe Lailler.

« Si le député-maire de Caen avait travaillé sérieusement ce dossier, il se serait aperçu, comme le préfet, les services de l'État et les riverains, que la localisation de la plate-forme était inappropriée. Il aurait aussi compris que l'incidence de ce projet sur l'environnement était catastrophique, qu'il posait des problèmes de sécurité et que la pertinence économique n'était pas démontrée. (...) Pourtant, Philippe Duron a demandé à l'ensemble de sa majorité de voter au conseil municipal de Caen un avis favorable, et ce en dépit du bon sens et en méprisant les inquiétudes légitimes des Caennais. (...)

Et que dire de l'attitude des élus verts qui renoncent régulièrement à leurs convictions afin de ne pas désavouer leur maire », poursuit-il.

« Philippe Duron, par sa vision étriquée du développement et de l'aménagement du territoire caennais entraîne la perte d'influence et de rayonnement de notre ville », conclut le MoDem, dans un communiqué.